



Municipalité de
Saint-Roch-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Roch-de-Richelieu, tenue le mardi 2 février 2021, à 19h30, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Monsieur Alain Chapdelaine | Maire |
| Madame Dominique St-Laurent | Conseillère |
| Monsieur Martin Évangéliste | Conseiller |
| Monsieur Martin Larivière | Conseiller |
| Monsieur René Courtemanche | Conseiller |
| Monsieur Denis Dugas | Conseiller |
| Monsieur Guy Nadon | Conseiller |

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Alain Chapdelaine, maire.

Est également présent : Monsieur Reynald Castonguay, directeur général et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-02-043

12.2. FQM ET UMQ - LA DÉMOCRATIE DANS LE RESPECT PAR RESPECT POUR LA DÉMOCRATIE - DÉCLARATION D'ENGAGEMENT

Considérant qu'en novembre prochain se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec;

Considérant le mouvement de L'Union des municipalités du Québec (UMQ) et de la Fédération des municipalités du Québec (FQM) en regard a «La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie»;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Courtemanche, appuyé par M. Martin Évangéliste et résolu:

Que la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu déclare son engagement au mouvement «La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie».

Adoptée à l'unanimité

Extrait certifié conforme (sous réserve de son approbation),
ce 3 février 2021, par :

REYNALD CASTONGUAY
Directeur général et secrétaire-trésorier